

Avis voté en plénière du 9 juillet 2019

L'économie du sport

Déclaration du Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'organisation de grands évènements sportifs internationaux en France, comme la coupe du monde de football féminine, les JO et JOP 2024 sont de véritables opportunités pour le modèle sportif français d'améliorer sa gouvernance mais aussi de sécuriser son modèle économique sur le long terme. C'est dans ce contexte propice que cet avis s'inscrit. Nous saluons cette bonne temporalité qui permettra, nous l'espérons, une écoute attentive des pouvoirs publics aux préconisations faites.

Plusieurs points nous semblent importants dans cet avis.

La perspective des JO 2024 est justement abordée. Cet avis permet de tirer les leçons des erreurs faites dans le passé par les villes d'accueil afin de se donner les moyens d'honorer l'ambition de JO et JOP 2024 sobres, écologiques, inclusifs et porteurs de valeurs de solidarité et de respect plutôt que le symbole d'une économie financiarisée. Cela passe évidemment par la réflexion sur l'héritage de ces jeux tant sur la population, en améliorant l'accès à la pratique sportive, que sur l'économie en permettant, notamment, de créer des emplois durables sur les territoires. Nous saluons ainsi la préconisation 3 qui va dans ce sens.

Nous sommes, également, particulièrement vigilant.es aux structures sportives prévues pour la Seine Saint Denis qui devront être conçues par et pour les citoyen.nes pour que ces jeux ne se fassent pas sans eux. La préconisation 4 doit être un point d'appui pour cela.

De plus, l'émergence des nouvelles tendances sportives et leurs conséquences sur le modèle sportif sont bien décrites. Celui-ci doit s'adapter aux évolutions des pratiques et aux attentes des citoyens, en lien notamment avec le numérique, afin de renforcer son modèle économique.

Malgré ces points, nous relevons trois manques.

Premièrement, nous regrettons que l'avis ne mentionne pas les débats actuels autour de la création de l'Agence Nationale du Sport. En effet, si cette agence a vu le jour en avril dernier, de nombreux acteurs du monde sportif émettent des craintes sur les conséquences financières que cela pourrait avoir pour la pratique sportive, notamment pour les petites fédérations qui ont des modèles économiques fragiles. Le recours déposé devant le Conseil d'Etat à propos des statuts de l'agence témoigne de l'inquiétude que celle-ci ne garantisse pas la « continuité du

service public du sport », ce qui, au-delà de la pratique, aurait évidemment des conséquences sur l'équilibre économique du modèle sportif français.

En ce sens, nous alertons sur l'équilibre entre le financement public et privé. Si tous les acteurs doivent participer au financement du sport, cela ne doit pas conduire l'Etat à se désengager. Il doit garantir l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre, que ce soit au sport « loisirs » comme au sport de haut niveau, mais aussi garantir une égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi une préconisation traite à la fois des quartiers prioritaires de la ville et des femmes. S'il existe des problématiques territoriales spécifiques aux QPV comme dans les territoires ruraux – qui ne sont d'ailleurs pas mentionnés dans l'avis –, les inégalités d'accès au sport entre les femmes et les hommes ne s'arrêtent pas là. A ce titre, l'actualité nous a montré que les inégalités salariales dans le sport sont particulièrement importantes. Ces deux sujets auraient mérité chacun et chacune une préconisation distincte.

Malgré ces remarques, le groupe a voté cet avis